

Les *Times* reproduit, après le *Standard*, de Buenos-Ayres, les nouvelles suivantes en date du 10 janvier :
« Une conspiration suivie de tristes événements aurait été découverte au Pérou. Des incendiaires auraient fait sauter le palais du gouvernement et le président de la République, M. Manuel Pardo, aurait été tué. Tous les principaux conspirateurs ont pris la fuite, mais des révélations importantes ont été faites par des personnes impliquées dans cette affaire. »

On écrit de la frontière allemande, le 13 février 1873 :

« M. de Bismarck, qui doit faire vite parce qu'il voit les impossibilités se dresser devant lui, perd depuis quelque temps de son assurance, et le calme affecté dont il se pare est près de l'abandonner. Nous allons voir bientôt cet esprit audacieux, qui se dit pratique et qui n'est que superficiel, en butte à toutes les difficultés qu'il a suscitées par instinct du mal beaucoup plus que par calcul, devant les colères et les réactions de la France. »

Jusqu'à présent il a discuté, maintenant il va agir, non pas en homme d'Etat, non, mais en désespéré. Ce n'est plus une partie d'échec, c'est un vrai combat à l'intérieur d'abord et à l'extérieur ensuite. Croyez que s'il n'est prévenu, la guerre n'est pas loin de la guerre, pour lui, c'est son moyen en réserve, c'est son *ultima ratio*.

Examinons les embarras ou plutôt les impossibilités qui entourent et étréminent le gouvernement prussien. Au dedans : question religieuse dont on ne peut plus avoir raison. Pour le dominier, on ne voit plus que la prison pour les évêques et les prêtres ; puis, et comme conséquence que l'on caresse avec plaisir, éloignement des princes allemands.

Vient ensuite la question d'argent. Toute l'indemnité de guerre est engagée, et elle ne suffit pas aux dépenses. Le gouvernement dit allemand prépare un emprunt de 450 millions, et ce n'est pas tout. Si en 1874, ce gouvernement existe encore, un autre emprunt sera inévitable.

Le néglige ici de parler du sentiment de dénuement qui existe maintenant dans les esprits. Voyage en Allemagne, et vous reconnaîtrez ceci : On veut être Allemand, mais on ne veut pas être Prussien et on ne veut absolument pas de la férule, de la religion et de la civilisation prussienne.

Au dehors maintenant : pas d'alliances. On fait tout pour conserver l'apparence d'une entente avec la Russie; on sacrifie tout de ce côté, mais au fond nous savons ce que représente cette entente : un intérêt réciproque et momentané, rien de plus.

Avec l'Autriche, l'illusion est-elle possible ? Avec M. de Beust on pouvait encore se flatter de réussir, mais M. de Beust peut-il encore quelque chose pour le protestantisme allemand, après les dénégations qui ont été faites ces temps derniers ?

Il reste bien l'Italie que la conformité d'intérêts religieux rattache à la fortune prussienne et à la civilisation de Berlin; mais l'Italie sera-t-elle demain ce qu'elle est aujourd'hui ? On peut, par l'Italie, faire abandonner au duc d'Acosta le trône d'Espagne, dans le but de provoquer de ce côté des déchirements nouveaux; on a pu même croire nous susciter par là des préoccupations sérieuses, mais après ?

Quant à la France, on comptait sur le maintien du gouvernement de M. Thiers ; on nous voyait nous annihilant tous les jours dans des discussions de personnes et donnant ainsi carte blanche pour tous les projets faits à Berlin; mais M. Thiers perd de son ascendant, le pays revient à la monarchie. On le sait à Berlin, aussi y est-on désespéré. De là toutes les colères.

On écrit de Rome, 10 février :
« La dernière malle du Japon, comme toutes les précédentes, affirme que l'exil et la prison à perpétuité sont édictés contre ceux d'entre les exilés de 1870 qui n'ont pas succombé encore. »

Il paraît cependant que les tortures proprement dites sont momentanément suspendues, mais tous les autres moyens sont mis en œuvre pour entraîner et forcer les prisonniers à l'apostasie.

Renier Jésus-Christ, et signer de son sang la promesse de n'être plus chrétien, ou achever de mourir au fond des cachots, telle est la liberté laissée à nos frères chrétiens

avec autorité ; je vais m'informer moi-même. »

Eléonor obéit. Elle était affaiblie et épuisée par une nuit sans sommeil et un long jour d'attente douloureuse. Elle ne put s'opposer à la volonté de son ami. Elle regarda avec désespoir les fenêtres ouvertes de l'entre-sol. Elles étaient telles qu'elle les avait laissées quatre ou cinq heures auparavant. Aucun rayon de lumière n'indiquait que l'appartement fut occupé. Eléonor trouva que Richard Thornton causait longtemps avec la femme du boucher ; mais il n'eut pas grand chose à lui dire quand il remonta en voiture. M. Vane n'était pas rentré, voilà tout.

Il mena sa campagne dans un café, près de la Madeleine, où il la força à prendre une grande tasse de café avec un pain au beurre. Ce fut tout ce qu'il put lui faire manger, et encore elle le pria de lui permettre de s'asseoir à une table devant le café.

Elle pouvait voir passer son père, disait-il, s'il revenait par là à la rue de l'Archevêque.

Les deux amis prirent place à une petite table en fer, un peu à l'écart des groupes de fumeurs qui buvaient du café et de la limonade à d'autres tables. Mais M. George Mowbray Vandeleur Vane ne parut point dans la demi-heure qu'Eléonor consacra à sa tasse de café.

Dix heures avaient sonné quand Richard Thornton dit adieu à la jeune fille sur le seuil de la petite porte, à côté de

la boutique du boucher.
« Promettez-moi de ne pas veiller, Nelly, dit-il en serrant la main d'Eléonor. »
— Je vous le promets, Richard.
— N'oubliez pas votre promesse cette fois. Je viendrai vous voir demain matin. Que Dieu vous bénisse, chère enfant, et bonne nuit ! »
Il pressa tendrement sa main. Quand elle eut refermé la porte sur elle, il traversa la rue étroite et attendit sur le trottoir en face que la lumière parût à une des fenêtres de l'entre-sol. Il vit Eléonor s'approcher de cette fenêtre et tirer les rideaux, et ensuite il s'éloigna lentement.

« Que la bénédiction du ciel soit sur elle murmura-t-il d'un ton de compassion ; la pauvre enfant, la pauvre orpheline ! »
Sa physionomie grave et pensive ne changea pas d'expression en revenant à son hôtel des *Deux-Mondes*. Il était tard quand il eut grimpé jusqu'à son cinquième étage, mais il s'assit à sa table, écarta sa pipe, sa blague, ses couleurs, ses palettes, ses morceaux de carton de Bristol et tout son attirail pour le travail de la journée, et prenant quelques feuilles de papier à lettre, avec une miniature d'encrier, dans un petit pupitre recouvert en cuir, il se mit à écrire.

Il fit deux lettres, longues toutes les deux, les plia, les cacheta et mit l'adresse. L'une était pour mistress Bannister,

Hyde Park Gardens, Bayswater, et l'autre pour la signora Picirillo aux Pilastres, Dudley Street, Northumberland Square.

Richard Thornton mit ces deux lettres dans sa poche, et sortit pour les porter à la poste.

« Je crois que j'ai fait pour le mieux, murmura-t-il en reprenant le chemin de son hôtel. Je ne puis rien de plus jusqu'à demain. »

La discussion générale est close.
M. Paris prie l'Assemblée de voter dès aujourd'hui sur le principe de l'exercice et de condamner celui des types.
M. Raoul-Duval demande que l'Assemblée décide purement et simplement qu'elle passera à une seconde délibération sur les deux projets. — M. Paris ayant retiré sa demande, l'Assemblée adopte la motion Raoul-Duval.
Dépôt par M. de Langeril d'une proposition rappelant le président de la République à l'exécution de certains engagements pris par lui dans la séance du 29 novembre.
La séance est levée à cinq heures 40 minutes.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous lisons dans l'Union :
« Le rapport de M. de Ségur sur les marchés de Lille est terminé ; il sera prochainement déposé. »

Parmi les nominations nombreuses dans la magistrature qui occupent la partie officielle l'aujourd'hui, on remarquera celle de M. Morcrette, procureur général à Douai, qui devient premier président à la cour d'appel de Bastia.

C'est M. Dejardins, premier avocat général près la cour d'Aix, qui remplace M. Morcrette.

Un nouvel accident s'est produit hier sur la ligne du Nord.

Par suite de la rupture de la bielle de la machine, un train venant de Paris hier matin a dû s'arrêter à la station de Leforest jusqu'à l'arrivée d'une machine de secours arrivée de Douai.

Le train put, dans l'intervalle, attendre sur une voie de garage à l'aide de sa machine qui n'agissait plus que sur les roues motrices d'un seul côté de la locomotive.

Les voyageurs en ont été quittes pour un retard d'une heure environ.

Quatre procès-verbaux ont été dressés dans les journées des 14 et 15 février pour contravention à l'arrêté sur le balayage.

Une fraudeuse a été arrêtée par la douane hier soir, aux environs de la gare de Roubaix.

Onze individus arrêtés à Roubaix ou dans les villages environnants pour divers délits ont été dirigés hier sur la maison centrale de Lille.

Il y a environ cinq ans, un sujet belge, du nom de Kimpé, arrêté pour vols commis à Roubaix, avait été condamné à six mois de prison et cinq ans de surveillance. De plus, la peine de l'expulsion avait été prononcée contre lui.

Sa condamnation subie, notre homme, qui ne peut retourner en Belgique, parce qu'il est déserteur, revint en France et se fixa à Mouvaux, se croyant oublié depuis longtemps. Mais malheureusement pour lui, la gendarmerie n'oublie pas, et, avant-hier, il était de nouveau arrêté.

Cour d'assises du Nord.
Audience du 15 février 1873

Présidence de M. Sauvage. — Ministère public, M. Morcrette, procureur général.

Affaire du Jardin de la Citadelle.

L'audience est ouverte à 9 heures 1/2 précises du matin.
On a entendu les plaidoiries des 3 derniers avocats, MM. Dalbertson, Bourdon et Grimbert.

L'audience a été suspendue à 1 h. 1/2 et reprise à 2 h. 1/2.

ARRÊT
Douai, 10 heures, soir.

Le jury entre dans la chambre des délibérations à 5 heures et demie et n'en sort qu'à 8 heures et demie.

Voici l'arrêt rendu :
CUVELIER, 20 ans de travaux forcés ;
BUTIN, 2 ans de prison ;
MERCHEZ, 8 ans de travaux forcés ;

CHAPITRE VIII.
Les bons Samaritains.

George Vane ne reparut pas. Eléonor tint la promesse qu'elle avait faite à son fidèle ami : elle essaya de dormir. Elle se jeta tout habillée sur un petit lit que contenait une alcôve à rideaux. Elle serait ainsi toute prête à courir au-devant de son père dès qu'il rentrerait, et à l'entourer de soins. Elle était harassée de fatigue, et elle s'endormit. Son sommeil fut pénible et peuplé de rêves horribles, dans lesquels elle vit son père entouré de dangers de toute sorte et exposé à toutes les tortures. Une fois, il lui apparut debout sur un rocher qu'allait envahir la marée montante, pendant qu'elle était dans un bateau, à quelques pas de lui seulement. Elle lutta de toutes ses forces contre la fureur des vagues et ne pouvait parvenir à le sauver.

Dans un autre rêve, il était sur le bord d'un précipice affreux. Il ressemblait à un pauvre vieillard, aux cheveux blanchis et à la démarche chancelante ; et elle était encore auprès de lui sans pouvoir l'avertir, quoiqu'un mot eût suffi pour cela. Les efforts qu'elle fit pour pousser le cri qui devait sauver son père adré l'éveillèrent en sursaut.

Mais elle fit d'autres rêves, des rêves d'un genre tout à fait différent, dans lesquels son père lui était rendu riche et prospère, et ils riaient tous deux des tourments qu'elle s'était infligés. Puis son imagination enfanta de nouvelles illusions, et des illusions tellement réelles qu'elle se crut éveillée ; elle entendit le pas de son père dans l'escalier, la porte qui s'ouvrait, et une voix bien connue qui l'appela de la chambre voisine.

Ces derniers rêves furent les plus affreux de tous, car il était terrible de s'éveiller après tant d'illusions, et de s'apercevoir qu'elle s'était encore trompée. C'était cruel de se dire qu'elle était toujours seule, bien que le son de cette voix qu'elle avait entendue vibrât encore à son oreille.

Les sombres heures de cette nuit d'été lui parurent d'une longueur interminable dans cet état qui n'était ni la veille ni le sommeil. Elles lui avaient semblé plus courtes la nuit précédente, alors qu'elle avait attendu debout le retour de son père. Chaque réveillon

A 2 h. 1/2 a commencé le résumé très remarquable, très lucide et très impartial de M. le président Sauvage. Il a duré jusque 5 heures.

Alors M. Lemaire, conseiller-avocat, a donné lecture des questions posées au jury. Il y en a 286. Leur nombre a été augmenté au dernier moment pour le motif suivant : M. Léon Delcourt avait déposé des conclusions tendant à ce que le jury prononçât qu'il fut posé au jury la question d'excuse légale suivante : Les personnes arrêtées, avant toute poursuite de fait, ont-elles été rendues à la liberté avant le 10^e jour écoulé depuis l'arrestation. M. Hattu s'était associé en son nom et au nom de ses confrères aux conclusions de M. Delcourt, qui avaient été admises par la Cour.

Le jury s'est retiré dans la chambre des délibérations à 5 heures et demie. Il y resta jusque 8 heures et demie.

Pendant ce temps, le palais de justice et la salle d'audience présentent l'aspect le plus curieux. Le palais de justice est positivement assiégé. M. le commandant de place se multiplie. Il donne les consignes les plus sévères. Toutes personnes qui se présentent à la porte réservée aux avocats et aux jurés et qui ne sont pas revêtus de la robe ou qui n'exhibent pas leur carte se voient impitoyablement refuser l'entrée. On trouve des soldats dans tous les couloirs. La foule se précipite et s'engouffre dans la partie de la salle réservée au public. La salle est encombrée. Les portes restent ouvertes. La foule encombre les salles des Pas-Perdus et les escaliers. Les tribunes sont littéralement remplies par des femmes.

A 8 heures 1/2 il se fait un grand silence. Le jury rentre dans la salle. On annonce la cour.

M. Odoux, chef du jury, donne lecture des réponses du jury. On fait entrer les accusés. Il se produit dans la foule un mouvement de curiosité ; quelques cris s'élèvent, ils sont sévèrement réprimés par M. le président qui menace de faire évacuer la salle si pareil fait se reproduit.

Les accusés paraissent fort abattus pendant la lecture du verdict. Cuvelier et Butin baissent la tête sans qu'on puisse deviner l'expression de leur physionomie. Bassé, Merchez, Leleu et Conard fondent en larmes. Mullier et Delevoye écoutent d'un air hébété.

M. le président, attendu que le verdict du jury déclare Dominoy non coupable, le déclare déchargé de l'accusation et ordonne sa mise en liberté.

Dominoy accueille la nouvelle de sa mise en liberté les yeux baissés et sans qu'on puisse deviner son émotion. Bientôt on aperçoit un sourire sur ses lèvres.

M. le procureur général requiert l'application de la peine contre les accusés reconnus coupables par le jury. Conard et Delevoye ont seuls des circonstances atténuantes.

La cour se retire en Chambre du conseil pour délibérer sur la peine.

Pendant qu'elle est en Chambre du conseil, chacun se presse pour voir de plus près les accusés. Dominoy est emmené immédiatement par les gendarmes. On va lever son écrou. Il sera mis en liberté dès ce soir.

Le chef d'accusation de meurtre relevé contre Cuvelier, Butin, et Merchez est écarté par le jury.

Le chef d'accusation d'association contre les propriétés et les personnes, relevé contre Conard, Mullier et Delevoye est écarté par le jury. Il est maintenu contre les 3 autres inculpés.

ARRÊT
Douai, 10 heures, soir.

Le jury entre dans la chambre des délibérations à 5 heures et demie et n'en sort qu'à 8 heures et demie.

Voici l'arrêt rendu :
CUVELIER, 20 ans de travaux forcés ;
BUTIN, 2 ans de prison ;
MERCHEZ, 8 ans de travaux forcés ;

ARRÊT
Douai, 10 heures, soir.

Le jury entre dans la chambre des délibérations à 5 heures et demie et n'en sort qu'à 8 heures et demie.

Voici l'arrêt rendu :
CUVELIER, 20 ans de travaux forcés ;
BUTIN, 2 ans de prison ;
MERCHEZ, 8 ans de travaux forcés ;

ARRÊT
Douai, 10 heures, soir.

Le jury entre dans la chambre des délibérations à 5 heures et demie et n'en sort qu'à 8 heures et demie.

Voici l'arrêt rendu :
CUVELIER, 20 ans de travaux forcés ;
BUTIN, 2 ans de prison ;
MERCHEZ, 8 ans de travaux forcés ;

ARRÊT
Douai, 10 heures, soir.

Le jury entre dans la chambre des délibérations à 5 heures et demie et n'en sort qu'à 8 heures et demie.

Voici l'arrêt rendu :
CUVELIER, 20 ans de travaux forcés ;
BUTIN, 2 ans de prison ;
MERCHEZ, 8 ans de travaux forcés ;

ARRÊT
Douai, 10 heures, soir.

Le jury entre dans la chambre des délibérations à 5 heures et demie et n'en sort qu'à 8 heures et demie.

Voici l'arrêt rendu :
CUVELIER, 20 ans de travaux forcés ;
BUTIN, 2 ans de prison ;
MERCHEZ, 8 ans de travaux forcés ;

ARRÊT
Douai, 10 heures, soir.

Le jury entre dans la chambre des délibérations à 5 heures et demie et n'en sort qu'à 8 heures et demie.

Voici l'arrêt rendu :
CUVELIER, 20 ans de travaux forcés ;
BUTIN, 2 ans de prison ;
MERCHEZ, 8 ans de travaux forcés ;

LELEU, 8 ans de travaux forcés ;
MULLIER, 5 ans de travaux forcés ;
BASSET, 8 ans de réclusion ;
CONARD, 5 ans de réclusion ;
DELEVOYE, 18 mois de prison ;
DOMINOY, acquitté, est mis immédiatement en liberté.

Quelques sifflets, vite réprimés, se font entendre au fond de l'auditoire.

Une foule énorme, que la troupe doit ouvrir pour laisser passage aux condamnés, stationne aux environs du palais.

Cours public de chimie

Lundi 17 février, à huit heures du soir.
Phosphore : ses modifications moléculaires ; préparation industrielle du phosphore blanc et du phosphore rouge ; étude comparative de leurs propriétés ; usages ; analyses, papiers phosphorés, historique et fabrication des allumettes (brûquet à silex, brûquet hydroplatinique, briquet phosphoreux, briquet chimique, allumettes chimiques à phosphore et sans phosphore, allumettes hydrogène, allumette bougie).

Cours public de physique

Mardi 19 février, à huit heures du soir.
Pompe d'alimentation pour chaudières à vapeur ; alimentation par retour d'eau, injecteur Giffard ; régulateurs d'alimentation ; tuyau d'alimentation ; robinets de prise de vapeur ; tuyau de vidange ; des démanœuvres ; des soupapes de sûreté ; diamètres à donner aux soupapes et charges directes à mettre sur les soupapes pour chaudières timbrées en atmosphères ou en kilogrammes ; du levier et des poids à placer au bout des leviers ; dispositions relatives à l'alimentation et aux soupapes.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel sera célébré le mardi 17 février 1873, à neuf heures et demie, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de dame ADÈLE-JOSÈPHE CHEVAL, décédée à Roubaix, le 20 janvier 1873, à l'âge de 83 ans.
Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL

Un obit solennel sera célébré le lundi 16 février 1873, à neuf heures, en l'église Saint-Martin, pour le repos de l'âme de mademoiselle NATHALIE LAVAL, décédée à Roubaix, le 21 février 1872, à l'âge de 42 ans.
Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Première Communion

GRAND ET BEAU CHOIX
de
LIVRES DE PRIÈRES
IMAGES, CROIX, MÉDAILLES, CHAPELETS

Librairie ALFRED REBOUX, rue Nain, 4, Roubaix.

Faits Divers

Le Journal officiel publie un décret organisant l'Observatoire, et nommant directeur de l'Observatoire de Paris, président du conseil de cet établissement, M. Le Verrier, membre de l'Académie des sciences et du Bureau des longitudes.

La malle des Antilles apporte la nouvelle qu'une violente tempête a éclaté le 13 janvier sur les côtes d'Amérique, dans la région d'Aspinwall.

Des entrepôts français et allemands ont éprouvé de grands dommages. Plusieurs navires se sont perdus avec leur cargaison.

était un redoublement de souffrances, une agonie effrayante.

A la longue, les heures grisâtres du jour pénétrèrent à travers les volets à demi fermés, et les meubles de la chambre d'abord invisibles dans les ténèbres, se dessinaient lentement à mesure que la lumière se fit. Elle ne put rester au lit plus longtemps ; elle se leva et fut à la fenêtre, elle poussa les volets et s'agenouilla en appuyant sa tête sur l'allège qui était devant elle.

« Je vais l'attendre, se dit-elle ; j'entendrai ses pas dans la rue. Pourquoi cher père ! je devine pourquoi il ne vient pas. Il a dépensé ce malheureux argent et il a craint de revenir me le dire. Cher père ! me connais-tu assez peu pour croire que je te ferais mon dernier liard si tu en avais besoin. »

La suite au prochain numéro.

ASSOCIATION INTERNATIONALE

des travailleurs
Son origine, son but, son caractère, ses principes, ses tendances, son organisation, ses moyens d'action, ses ressources, son rôle dans les grèves, ses statuts, ses congrès, son développement, etc., etc.

par Oscar TESTUT

PRIX 3 FRANCS

(2 fr. pour les abonnés du Journal de Roubaix)

Librairie ALFRED REBOUX, rue Nain, 4